



## COMPTE RENDU DE LA REUNION AVEC LE SG DU 6 NOVEMBRE 2020

Lors du point fait sur le Covid avec le ministre le mardi 3 novembre 2020, plusieurs organisations syndicales ont exprimé le besoin d'un dialogue social régulier à l'identique de ce qui s'était mis en place lors du 1er confinement.

Le SNIPAT a rappelé que les **conférences hebdomadaires du DGPN et du SG avaient permis de rectifier certaines situations** et éviter des conséquences dramatiques voire des décès.

Le DGPN ayant dès le 30 octobre dernier réactivé le principe d'une conférence régulière (tous les 8 ou 15 jours), il a été demandé que le SG réactive le dispositif de son côté.

### I) POINT DE SITUATION

Vendredi 6 novembre 2020, le Secrétaire Général du Ministère a tenu la première conférence du reconfinement.

Il a commencé la réunion en informant qu'un **rappel des consignes du premier ministre avait été adressé** aux Préfets et à toutes les Directions Départementales Interministérielles.

**Les chiffres du télétravail** ont ensuite été communiqués :

- En préfectures, les personnels sont en moyenne à 1.66 jours par semaine de télétravail.
- En DDI ce chiffre monte à 2,26 jours par semaine.
- En administration centrale, il est de 2,13 jours par semaine.
- En SGAMI , il est de 1,13 jours par semaine.
- En gendarmerie il est de 2,12 jours par semaine.

**En Police, les chiffres n'ont pas été communiqués.** (Mais nous pensons qu'ils sont très faibles et l'avons dénoncé au SG).



# snipat

## Administratifs Techniques Scientifiques

**Concernant les cas COVID cumulés** depuis le 16 mars, ils sont de 712 en préfectures, 596 dans les DDI, 317 en en Administration Centrale, 630 en SGAMI, 3 149 en gendarmerie, et 10 763 en Police.

Les cas COVID en cours au 4 novembre sont de 202 en préfectures, 207 en DDI, 46 en administrations centrale, 49 en SGAMI, 850 en gendarmerie, et 2 123 en Police.

Le Secrétaire Général a ensuite expliqué que les **préfectures sont en train de généraliser le télétravail** et ont connu une augmentation en 5 jours de 45% du télétravail.

Il a annoncé que les efforts vont se poursuivre pour tendre là où cela sera possible à l'objectif de 5 jours télétravaillés.

Le SNIPAT est alors intervenu sur le sujet du télétravail pour évoquer **le décalage qu'il peut y avoir entre la Police et les autres périmètres.**

### Trois problèmes se posent :

#### 1) LE MANQUE DE MOYENS :

Dans certains services les moyens informatiques (SPAN et NOEMI) sont inexistant, et **le SNIPAT a déploré une fois encore la présence de moins de 2 000 postes NOEMI** sur tout le périmètre Police, alors qu'il semble que plus de 20 000 postes existent et que plus de **10 000 auraient été commandés** sur l'ensemble du Ministère.

Pour cela le **SNIPAT demande un investissement supplémentaire**, sachant que toutes les missions « télé-travaillables » doivent pouvoir l'être jusque 5 jours par semaine si l'agent le souhaite.

Pour information un poste NOEMI paramétré coûte environ 1 400 euros, et a une durée de vie de 6 ans.

Ce qui représente **un investissement moyen de 20 euros par mois** pour chaque agent en télétravail ; une somme dérisoire compte tenu du **retour sur investissement** assuré sur la durée.

Il est à noter que **certaines préfectures ont ajouté de la dépense locale** à l'investissement national pour **renforcer les moyens informatiques** en matière de télétravail.



# snipat

## Administratifs Techniques Scientifiques

Le SG est revenu plusieurs fois sur l'exemple du département de la Mayenne (ou la première vague de COVID avait été forte).

**Nous attendons que la Police opère de la même manière** et en reparlerons au DGPN dès mardi 10 novembre (date annoncée de la prochaine conférence).

En attendant, et en l'absence de dispositif d'ASA comme au premier confinement, et de plan de continuité d'activité, **il faut étudier toute possibilité de travail en distanciel**. C'est la position relayée du SNIPAT.

### 2) LES MOYENS « INUTILES » :

**Le SNIPAT dénonce les matériels disponibles mais non paramétrés**, qui dorment dans des placards, alors qu'ils pourraient permettre le télétravail. Le SNIPAT demande un inventaire de tous les moyens et de leur utilisation.

Le Secrétaire Général y est favorable.

### 3) LA « SUSPICION »

Le SNIPAT a dénoncé le fait que **trop de chefs de service apparentent encore les télétravailleurs à des fainéants, ce qui n'est pas admissible**. Il y a donc une réticence plus que palpable de la hiérarchie pour **appliquer les directives gouvernementales** en la matière.

D'autant que cette attitude va **souvent de pair avec une négligence des mesures barrières**, des protocoles pour les personnes vulnérables et pour les cas contacts.

**Nous avons dénoncé les allers et venues de responsables sans masques**, des regroupements, parfois dans des bureaux où se trouvent des micro-ondes, des réfrigérateurs sans respect des 4 mètres carrés obligatoires pour chaque collègue..., **autant de situations qui nous ont été signalées par des personnels**.

Nous avons ensuite enchaîné sur **la non application des horaires décalés** (plages variables étendues entre 6h et 22h) **dans certains services comme la DRCPN** où des directions





# snipat

## Administratifs Techniques Scientifiques

centrales, mais avons insisté sur le fait que ce dispositif qui a été mis en place dès le début septembre avait pour but de **mieux répartir les usagers des transports** en commun et qu'en l'occurrence les **instructions du Secrétaire Général et du Directeur Général de la Police Nationale devaient absolument être proposées aux agents de toutes les grandes métropoles** confrontées à ces problèmes d'heures d'affluence dans les transports.

### II) LA POURSUITE DE CERTAINES REFORMES MALGRE LA CRISE SANITAIRE :

Outre la **création des Secrétariats Généraux Communs Départementaux au sein des Préfectures**, qui semble poursuivre son chemin et être toujours programmée pour janvier 2021 (cette réforme étant surtout essentielle pour **l'accroissement des pouvoirs de préfets sur les autres périmètres !**), le SG a annoncé la mise en place de « **sous-préfets chargés de la Relance** » avec une campagne d'entretiens qui se déroule en ce moment en visio pour pouvoir être choisis par les préfets pour **une prise de poste rapide !**

Au SNIPAT nous **nous posons la question de la pertinence de l'urgence** de ce type de dispositif, d'autant qu'en matière de relance, nous pouvons proposer un certain nombre de mesures (augmentation des effectifs, diminution du temps de travail, rattrapage du retard du point d'indice, prise en charge des besoins des agents selon le principe de ce que nous avons appelé le « carré social », logement, transport, restauration, mutuelle, ...).

La question est donc : « **A-t-on besoin de catégories A+++ surpayées pour s'occuper de la relance ???** »

Sauf peut-être à ce que **les préfectures deviennent des services déconcentrés du Premier Ministre** et soient rattachées à Matignon pour ne laisser à l'Intérieur que ce qui a trait à la police, la gendarmerie et la sécurité civile ???

**Le SNIPAT** a profité pour dire que si certaines réformes étaient poursuivies, il fallait que le dialogue social le soit aussi et que les **dossiers individuels soient traités**.

Nous avons évoqué plusieurs cas de mutations et **le GROS dossier des demandes de rupture conventionnelle**.

#### 1) LES DOSSIERS DE DEMANDE DE RUPTURE CONVENTIONNELLE :



# snipat

## Administratifs Techniques Scientifiques

**Le SNIPAT est intervenu sur le sujet** lors du Comité Technique des Services Centraux du Réseau Police Nationale, le 5 novembre 2020 au soir, **pour exiger une réunion au plus vite sur les ruptures conventionnelles.**

Nous avons évoqué des demandes formulées par des collègues, depuis plusieurs mois, et pour lesquelles **l'Administration n'apporte aucune réponse**, et avons insisté sur les problèmes, notamment financiers rencontrés par certains personnels du fait de l'absence de réponse.

Ce dossier a été remis sur la table lors de la présente conférence avec le SG, en présence de la DRH du Ministère de l'Intérieur.

### **La réponse de la DRH a été choquante :**

« Nous avons **plus d'une centaine de demandes** à traiter, et **il n'y a qu'une personne pour les gérer**, alors que ce sont des demandes complexes à étudier. Par ailleurs, le code paye pour les indemnités de rupture a été créé tardivement par la DGFIP et **nous ne pouvons rien traiter avant octobre !** Mais de toute façon, il ne peut pas y avoir de problèmes financiers des agents puisque les personnels ne sont pas à la rue, ils perçoivent leur paye tant que la rupture n'est pas prononcée. »

La DRH a aussi évoqué le fait que des discussions pouvaient avoir lieu avec des personnels pour **les faire réfléchir à ne pas quitter leurs fonctions sur un coup de tête !**

### **Le SNIPAT a vivement réagi :**

En premier lieu, **on notera qu'il est urgent de faire des entretiens de sélection pour recruter des sous-préfets chargés de la relance**, mais qu'UNE seule personne a en charge le traitement des dossiers de demandes de rupture conventionnelle !!!

### **La gestion des priorités nous semble quelque peu arbitraire !**

Ensuite, on notera que **l'Administration qui a voulu ce dispositif pour pouvoir pousser les gens vers la sortie** quand cela l'arrange (exemple des restructurations de services), est plus encline à essayer de **dissuader les agents** quand cela l'arrange également !

On notera aussi, le souci de **rejeter la faute sur le retard pris par le Ministère des Finances** (notre ministre en vient, il appréciera).



# snipat

## Administratifs Techniques Scientifiques

Enfin, **le SNIPAT a recadré la DRH** en leur expliquant que les incidences financières, non seulement existaient pour certains dossiers, mais de surcroît pouvaient être inquiétantes dans certaines situations, et **déboucher sur des risques psychosociaux voire plus grave...**

Nous avons dû expliquer à **une Administration totalement ignorante** sur le sujet, que certains personnels avaient engagé des frais de reconversion (formations, financement de projet nouveau...) sur la base du calcul des indemnités de rupture, et qu'ils ne pensaient pas que l'Administration mettrait plusieurs mois à débloquer les indemnités.

**Le SG, comme le DRCPN sont sensibilisés sur le sujet et il nous a été assuré que les premières réponses allaient arriver.**

Nous continuons à **exiger une réunion sur le sujet**, pour informer les collègues, car cette **absence de réponse est inadmissible.**

### 2) LA VACCINATION ANTI-GRIPPE :

Plusieurs syndicats ont questionné sur la **campagne de vaccination anti-grippe** qui se tient chaque année au sein du ministère de l'Intérieur.

Il semble que cette année, il y ait des difficultés.

Le docteur FOULON qui supervise depuis le mois de mars toutes les conférences pour la partie « sanitaire », a expliqué qu'il y avait un **manque de médecins d'une part et une pénurie des vaccins** d'autre part, c'est la raison pour laquelle les prises de rendez-vous ne sont pas possibles pour le moment.

Elle a ensuite apporté une touche d'optimisme en évoquant les études sanitaires qui tendent à repousser l'épidémie de grippe un peu plus tard dans la saison hivernale, avec l'espoir de pouvoir **lancer une campagne de vaccination vers décembre ou janvier.**

**Le SNIPAT est intervenu** en disant que s'il s'agit d'une pénurie de vaccins et d'un manque de médecins (mobilisés sur le COVID), nous pouvons comprendre qu'à l'impossible nul n'est tenu. En revanche, **dans certains services** (notamment en centrale sur l'immeuble Lumière du Ministère de l'Intérieur), des collègues ont entendu dire **qu'un nombre réduit de vaccins**





# snipat

## Administratifs Techniques Scientifiques

**aurait pu être réservé à certains hauts responsables uniquement**, lesquels auraient pu être vaccinés.

Nous avons demandé que **l'on dissipe toute suspicion** car si cela était vrai, ce serait difficilement compréhensible !

Or, ces informations ne nous ont été ni confirmées, ni réfutées !

A suivre, à ce titre le SNIPAT est disposé à recueillir toute précision de collègues qui en auraient sur l'adresse dédiée au COVID 19 mise en ligne sur notre site.

### 3) LES PERSONNES VULNERABLES :

Rappelons l'historique :

Lors du 1er confinement, des textes ont fixé **11 critères de vulnérabilité** à prendre en compte pour la protection des agents.

En août 2020, un nouveau décret est sorti réduisant à 4 les critères de vulnérabilité.

Or le juge des référés a cassé ce texte et aucun nouveau texte n'étant pour le moment sorti, **le SNIPAT estime que les critères de mars 2020 doivent s'appliquer.**

**Le SG nous a donné raison et a affirmé que les 11 critères s'appliquent donc tant qu'un nouveau texte n'est pas sorti.**

Toutefois, il semblerait que la DGAFP ait demandé un avis des ministères pour la semaine à venir sur un projet de texte qui ne tarderait pas à sortir suite à cette consultation.

Dans cette attente, le principe est que nul ne peut empêcher une personne vulnérable de travailler si elle en a envie, mais si elle souhaite être préservée, **les textes de mars s'appliquent jusqu'à nouvel ordre !**

Là aussi, en cas de difficulté, il ne faut pas hésiter à le faire remonter aux délégués locaux et/ou sur l'adresse [covid19.snipat@gmail.com](mailto:covid19.snipat@gmail.com)



# snipat

## Administratifs Techniques Scientifiques

### 4) LES TESTS :

Le docteur FOULON a tenu à faire un point sur les tests que nous vous livrons dans ce compte rendu, afin d'éviter les erreurs :

Il existe actuellement **3 types de tests pour la COVID 19** :

- **Les tests PCR** qui sont les plus fiables. Ils permettent de savoir si quelqu'un est porteur.
- **Les tests sérologiques**, sous la forme prise de sang, qui vont plus déterminer un profil anticorps et savoir si on a eu un contact avec le virus. Il apparaît que ces tests sont moins fiables parce que les anticorps développés peuvent être insuffisants pour que la positivité soit avérée.
- **Les tests anti-géniques**. Ils sont « à la mode » en ce moment car ils vont vite et on peut avoir le résultat en une heure. Mais il faut noter une fiabilité faible, car ce type de test n'est intéressant que si les malades sont symptomatiques depuis 2 ou 3 jours.  
A ce moment là, si le test est positif, on est fixé de suite.  
En revanche, si le test est négatif, compte-tenu des symptômes il faudra de toutes façons faire un test PCR.

### 5) LES CAS CONTACTS :

Le médecin a rappelé que **le respect des gestes barrières était important**, et que dans ce cas (distance de plus d'un mètre, masque, gel...), on ne peut pas être considéré cas contact. Idem lorsque l'on a juste croisé un cas positif de « manière furtive ».

**Le SNIPAT a demandé au médecin de rester vigilante**, dans la mesure où il nous a été remonté le cas **d'une contamination au sein d'un bureau malgré toutes les mesures barrières**.

Ce virus reste plein d'inconnues, et **le ministre nous avait donné raison** sur ce point la semaine dernière en rappelant que ce virus (voire ces souches de virus), **« est tout sauf anodin »**.





# snipat

Administratifs Techniques Scientifiques

Nous avons également déploré que dans le cas exposé ci-dessus de contamination, la collègue qui bien qu'ayant travaillé dans le même bureau qu'un personnel atteint par le virus, et ayant des symptômes, s'est vue **contrainte de poser une demi-journée** ou de se débrouiller sur la **pause méridienne pour aller faire son test**, qui du coup s'est avéré **positif**.

Nous avons insisté sur **la nécessité de rappeler à tous les chefs de services les protocoles en vigueur**, de s'assurer que le dialogue social local soit nourri, et de veiller à ce que **l'anxiété du moment ne génère pas de risques psycho-sociaux**.

Le SG en a convenu et **demande à ses équipes d'être particulièrement sensibilisées à tout signalement social** qui pourrait être fait par les partenaires sociaux.

Rendez-vous est pris pour un nouveau point le **vendredi 13 novembre 2020**, au cours duquel le **SNIPAT fera remonter les alertes et vous informera des suites réservées**.

D'ici là, prenez soin de vous et de vos proches.

Georges KNECHT  
Secrétaire Général du SNIPAT